## Historique du Centre d'Enfouissement Technique de Chevilly

1964 / 1970 John Deere exploite le site en terrain d'essai de matériel de travaux publics 1962 / 1964 Coupe à blanc suite à un incendie 1970 / 1972 John Deere quitte le site, trop humide 6 novembre 1982 La Société GENET exploite une décharge de résidus urbains sur la Commune de Chevilly, au lieu dit « les Maréchaux » (voie privée, propriété de Monsieur CHARRON) Renouvellement de l'activité 16 septembre 1993 5 avril 1995 La société GENET est autorisée à exploiter un centre de tri d'une capacité de 15000 tonnes / an (conditionnement de produits recyclables sur le site d'enfouissement) La société GENET est autorisée à étendre son centre 30 septembre 1998 d'enfouissement technique (C.E.T.) pour l'enfouissement de déchets ménagers et assimilés, capacité annuelle 55 000 tonnes / an pendant 10 ans 13 février 2001 La société GENET est autorisée à développer une plateforme de compostage (10 tonnes / jour soit 2 200 tonnes / an)

Enfouissement : les alvéoles 1et 2 situées sur la zone déjà autorisée ne sont pas

concernées par l'arrêté du 9 septembre 1997.

A noter : ces 2 alvéoles ont été utilisées avant autorisation, sur un ancien terrain d'essai de matériel de travaux publics, donc sans protection!

3 mai 2002	SITA Centre-Ouest reprend les activités de GENET
12 mai 2004	La SITA demande à augmenter la capacité d'exploitation de la plateforme de compostage
30 juillet 2004	Arrêté préfectoral autorisant l'enquête publique du 14 septembre au 15 octobre 2004
3 décembre 2004	Avis favorable du commissaire enquêteur (Monsieur Bernard DESAVOYE) pour étendre la capacité de la plateforme de compostage
29 juillet 2005	Autorisation par le Préfet pour augmenter la capacité de la plateforme de compostage

Du 17 octobre au 16 novembre 2005	Enquête publique pour la révision du P.O.S./ P.L.U. (Plan d'Occupation des Sols) de la commune de Chevilly
5 décembre 2005	Accord du commissaire enquêteur, M. Joseph PICARD, pour la révision du P.O.S./P.L.U. de Chevilly
16 janvier 2006	Requête contre la délibération du conseil municipal de Chevilly du 14 décembre 2005 pour la révision simplifiée du P.O.S.
9 novembre 2007	Arrêté du Préfet autorisant le défrichement
23 novembre 2007	Arrêté du Préfet autorisant une enquête publique pour l'extension de la décharge sur le site des « chancellières » du 17 décembre 2007 au 22 janvier 2008 (commissaire enquêteur : Monsieur J.C. ROUX)
7 août 2008	Arrêté du Préfet autorisant l'exploitation du site des « Chancellières », soit 90 000 tonnes / an + 10 000 tonnes si besoin
5 mai 2009	Requête du 16 janvier 2006 rejetée par le tribunal
17 juin 2009	Création de l'association APENO

SITE 1 « les Maréchaux » 23 hectares exploités (M. CHARRON)

SITE 2 « les Chancellières » 14 hectares sur 15 ans en cours d'exploitation (M. LEFEVRE)

SITE 3 potentiel : Propriété de M. LEFEVRE de 76 hectares jouxtant « les Chancellières » et prête à recevoir une future extension.

COMPOST : mélange de boues de stations d'épuration, de déchets végétaux et de palettes Fraction

Fermentescible Ordures Ménagères